

DATE DE CONVOCATION : 16 décembre 2024
DATE D’AFFICHAGE : 16 décembre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 décembre 2024 à 19H00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. COURTIN, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. REVILLON, M. PENEZ, M. BLIN.

ABSENTS : Mme BINET (procuration à M. AVART), Mme CABRE (procuration à M. DESCHODT), Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme SCOTTE), Mme WUYTS (procuration à M. BUCKMAN), M. MARIE (procuration à M. BLIN), Mme CADET (procuration à M. DUCROCQ), Mme VOET (procuration à M. PENEZ).

N°2024/056 CREATION DE POSTES SUITE A UNE RADIATION DES CADRES

Monsieur le maire informe l’assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la radiation des cadres au 31 janvier 2025 d’un adjoint technique territorial exerçant à temps complet des missions de surveillance de cantine et d’entretien de locaux, il convient de repenser l’organisation.

Le temps de travail du poste actuellement occupé est réparti comme suit :

- Surveillance cantine (agent de restauration) : 20h00
- Entretien des locaux (mairie, école Brachet, salle Decool) : 15h00

La nouvelle organisation proposée répartie les horaires ainsi :

- Agent de restauration (Surveillance cantine) / entretien des locaux (école Brachet) : 20h00 (horaires annualisés en raison des spécificités du poste, temps de travail effectif en période scolaire 22h par semaine)
- Entretien des locaux (mairie, salle Decool) : 11h00

Pour répondre à cette organisation, il est proposé de créer un poste de 20/35^{ème} pour la surveillance cantine et l’entretien d’une partie de l’école et de confier les heures d’entretien de la mairie et de la salle Jean-Pierre Decool à un agent d’entretien à temps non complet. Un poste à 31/35^{ème} sera donc

créé en remplacement du poste actuellement occupé à 20/35^{ème}. Ce poste sera supprimé lors d'un prochain conseil, après avis du CST.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. De créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2025 en qualité d'agent de restauration et de chargé de propreté des locaux pour la surveillance cantine et l'entretien des locaux communaux.
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 31/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2025 en qualité de chargé de propreté des locaux pour l'entretien des locaux communaux.

Ces deux emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.

S'ils ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur concerné. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial sur l'échelle C1.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.